

L'INTERNATIONALE

ORGANE DES SECTIONS BELGES.

DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

PARAISSANT LE SAMEDI.

Les demandes d'abonnements, les journaux d'échange et les renseignements concernant la rédaction doivent être adressés au secrétaire de la rédaction, Eugène Hins, rue des Alexiens, 13. Les mandats sur la poste devront être inscrits au nom du secrétaire de la rédaction.

Pour les abonnements à l'étranger, le montant de l'abonnement doit être payé d'avance.

ADMINISTRATION

13, RUE DES ALEXIENS, 13
A BRUXELLES

Prix du journal, le numéro 10 centimes.

ABONNEMENTS, pris au bureau du journal, un an, 4 francs. Un semestre 2 francs. Pour les abonnements qui seront encaissés à domicile, il sera prélevé 20 centimes en plus. ABONNEMENTS pour l'étranger : Hollande, 1 an, fr. 5 50. France, 8 50. Suisse, 6 00. Angleterre, 6 00. Allemagne, 6 00. Espagne, 10 00. Italie, 9 00. Amérique, 11 00.

MEETINGS DU 13 MARS.

MONCEAU-SUR-SAMBRE, à 2 heures de relevée, chez Joseph Vandestruck.

LA LOUVIERE, Grand Meeting, à 2 heures, avec le concours de toutes les sections du Centre, et de plusieurs orateurs de Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

La Représentation du Travail.

OEBOIS-JUMET, Dimanche, 13 mars, à 3 heures, chez Joseph Laliou, dit Tapée.

ORDRE DU JOUR :

La Représentation du Travail.

HUPE-SOUS-ROUX, à 10 heures du matin, meeting au salon Michaux-Courtois.

Le meeting sera suivi d'une assemblée générale afin de renouveler le Comité administratif.

FRAMERIES, à 3 heures de relevée, chez Emmanuel Defrasne.

ORDRE DU JOUR :

1° Sociétés de résistance et de prévoyance.

2° Affiliation à l'Internationale

SERAING, à 11 heures du matin, chez Hausman, rue Cockerill.

OUGRÉE, à 2 heures, chez Stassart, rue Lambiet-Moulin.

LIZE, à 4 heures, au Casino de la Concorde.

TILLEUR, à 4 heures, chez M^{me} V^e Offerman, rue Nicolai.

MONTIGNY-SUR-SAMBRE. Le 13, assemblée générale et extraordinaire, chez Degrevé Joseph, près du résolu.

ORDRE DU JOUR :

1° Paiement des cotisations et mesures à prendre envers les retardataires;

2° Renouvellement du Comité;

3° Exposé de la situation de la Caisse;

4° Acquisition d'un drapeau pour figurer au cortège du 27 mars.

BRUXELLES. Les *Mécaniciens Réunis* tiendront le dimanche 13 mars, à 7 heures, à la Bourse, grande Place, une assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

1° Perception des mensuels.

2° Projet pour le placement des fonds.

GOISSART. Assemblée générale chez la V^e Wauthier, dit Nédère. Les membres sont priés de se munir de leurs cartes.

HEIGNE-SOUS-JUMET, 12 mars, assemblée générale et mensuelle, au local.

MEETINGS DU 20 MARS.

QUAREGNON, à 2 h. de relevée, chez M^{me} V^e Malengraux.

MONT-A-LEUX (près Mouscron), à 2 heures de rel-

La *Fédération* section bruxelloise tiendra un meeting au Prado, à Molenbeek-St-Jean, à 1 heure de relevée. Appel aux sculpteurs.

COURCELLES Dimanche, 20 mars, assemblée générale, au local.

ORDRE DU JOUR :

1° Reddition des comptes;

2° Discussion sur les moyens d'établir un magasin de denrées coloniales.

PATURAGES, à 11 heures du matin, au Cul du Q'vau, chez Pierre Antoine.

ORDRE DU JOUR :

Reddition des comptes.

WASMES, à 3 heures de relevée, chez Pierre Ballez.

ORDRE DU JOUR :

Reddition des comptes.

DAMPREMY, à 2 heures, chez Aimé Weccel.

ORDRE DU JOUR :

1° Placement des fonds.

2° Discussion sur le magasin de toiles.

DISON, Grand Meeting, à 4 heures de relevée, chez Jean Schonblood, rue des Auris (route de Husquet).

ORDRE DU JOUR :

La représentation et les cahiers du travail, comme système révolutionnaire.

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, le 20 mars, à 3 heures, assemblée générale et obligatoire, chez Hubert Alleau.

ORDRE DU JOUR :

1° Discussion d'un règlement.

2° Rapport du délégué au Congrès fédéral de la Louvière.

COMMUNICATIONS.

LA DOCHERIE. (Section des *Sans-Peur*), donnera en son local, le 20 courant, à 9 heures du matin, chez Dognaux François, une assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

1° Reddition des comptes.

2° Lecture du règlement des Deux-Houdeng.

N.-B. — Les membres sont priés de se munir de leurs cartes pour les faire contrôler.

Notre magasin de farine est ouvert à tout le monde. Les compagnons munis de leur carte, paient le sac de farine, 35,50; les autres le paient 37 francs.

SECTION MÈRE DU BASSIN DE CHARLEROI. — Dimanche, 20 Mars, à 2 heures de relevée, chez la veuve Radelet, au faubourg de Charleroi, GRAND CONGRÈS des sections du bassin de Charleroi.

ORDRE DU JOUR :

1° Adoption du règlement de la Caisse de défense;

2° Nomination du Comité administratif de cette Caisse;

3° Nomination du Conseil fédéral.

Toutes les sections du bassin sont invitées à envoyer des délégués à ce Congrès.

Enfin, pour le dimanche, 27 Mars, anniversaire des massacres de l'Épine, la section mère organise un grand meeting, qui se tiendra simultanément dans deux locaux, à 3 heures, chez Edouard Evrard et chez Joseph Leroi, à la Neuville. (Montigny-sur-Sambre). De nombreux orateurs de Bruxelles nous prêteront leur concours. Les sections se réuniront chez la veuve Radelet, au faubourg de Charleroi, à 10 heures du matin, pour se rendre en corps à Montigny-sur-Samb-

POUR LA SECTION MÈRE,

Le secrétaire d'extérieur,

DELWARTE.

OUGRÉE. — Veuillez prévenir les membres de notre section que la réunion pour les membres de l'Internationale a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois, et celle de la caisse de résistance le dernier dimanche; toutes les deux à 3 heures.

MONT-SUR-MARCHIENNE. — Notre section dont vous avez relaté la fondation dans votre journal, marche très-bien. Elle se compose déjà de 30 membres qui ont adhéré à l'unanimité à l'Internationale.

Veuillez annoncer que nous tiendrons dimanche prochain, 13 mars, une assemblée générale, pour discuter notre règlement d'intérieur.

Le Secrétaire,

L. V.

HAINE-SAINT-PIERRE. — Le dimanche, 13 courant, il y aura une réunion à 1 heure précise, chez le sieur Boite, Désiré, cabaretier, près de la station du Centre, hameau de Redemont, pour aller en cortège rejoindre les délégués à la station de La Louvière, et de là se rendre au local du meeting. Les sections voisines sont priées de s'y rendre également.

L'assemblée mensuelle qui devait avoir lieu le 13, suivant le règlement, est remise au dimanche suivant, à 2 heures, chez François Poulet, au hameau de mal d'accord.

Le Comité prévient que les membres en retard sur leur cotisation, ne pourront plus se fournir au magasin social.

L. S.

ASSOCIATION

DES OUVRIERS MENUISIERS ET CHARPENTIERS DE BRUXELLES.

Dimanche 13 mars 1870, à 8 heures du soir, premier Meeting dans la salle du Cygne, Grand Place.

ORDRE DU JOUR :

De la nécessité et des avantages des sociétés de résistance.

Compagnons,

En vous invitant tous indistinctement à assister à cette réunion, nous devons vous rappeler les bienfaits déjà obtenus par l'Association : tels que le travail à l'heure, et par conséquent l'abolition de l'heure de travail supplémentaire, ainsi que l'augmentation du salaire. De plus, les secours donnés à des membres soit pour cause d'accidents à eux survenus, soit par suite de perte totale de leurs outils.

Il est donc de votre devoir, compagnons, vous qui n'êtes pas encore associés, de venir joindre vos efforts à ceux de vos compagnons qui depuis la naissance de l'Association n'ont cessé de soutenir la bonne cause qui pour nous est commune, c'est-à-dire : l'amélioration de notre position par nous-mêmes. L'offre et la demande étant libres, il n'y a donc qu'un seul moyen, pour revendiquer nos droits et maintenir notre dignité, c'est l'entente fraternelle, par conséquent l'Association, qui seule peut nous donner la force.

NOTA. Il sera donné connaissance d'un aperçu sur la marche de l'Association depuis sa fondation.

Pour le Comité :

LE SECRÉTAIRE,

H. DEPLANCKE.

RÉPARATION JUDICIAIRE.

Nous publions plus loin le jugement rendu par le tribunal de première instance de Bruxelles, dans le procès qui nous a été intenté par le sieur Dencel, employé à Seraing, du chef de diffamation par la voie de la presse.

LA VOIX DES ÉCOLES.

Sous ce titre vient de paraître à Bruxelles un journal rédigé par un groupe d'étudiants qui veut tenir haut et ferme le drapeau socialiste qui a été arboré au Congrès de Liège.

En attendant que, grâce à l'instruction intégrale, les travailleurs de la pensée et les travailleurs manuels

se confondent en un seul et même groupe, il importe que la jeunesse qui se voue à la science, comprenne au même degré que les ouvriers la nécessité d'une réforme sociale.

Le cerveau ne peut rien sans les bras, ni les bras, sans le cerveau. Actuellement la société est composée d'infirmités : les uns développent leur cerveau au détriment de leurs bras, les autres, leurs bras, au dépens de leur cerveau. Il importe de dire que ces deux classes d'infirmités se soutiennent réciproquement comme l'aveugle et le paralytique de la fable, et unissent leurs efforts pour arriver à faire de l'homme un être complet.

Les deux premiers numéros de la *Voix des Ecoles*, que nous avons sous les yeux, sont écrits dans un sens complètement socialiste : espérons que beaucoup d'étudiants se rallieront à nos doctrines. Il est vrai que beaucoup trop de membres de la jeunesse universitaire, égoïstes déjà à l'âge où l'on ne s'attendrait qu'à des sentiments généreux, ne rêvent qu'à postuler des places, et à succéder aux ventres de leurs papas : mais du train dont vont les choses, leur intérêt bien entendu devrait les engager à ne pas compter sur une succession aussi hypothéquée et à se préparer bravement à suivre une carrière moins lucrative, mais plus honnête, dans une société réorganisée selon LA JUSTICE.

AUX PROLÉTAIRES AGRICOLES.

Manifeste aux Travailleurs des campagnes publié par le Comité de Propagande des Sections allemandes de l'Association internationale des Travailleurs.

Travailleurs,

De tous les métiers, il n'en est point qui se ressentent plus directement et plus cruellement que le vôtre du joug du capital. C'est vous qui les premiers de tous les travailleurs auriez dû être amenés, par l'expérience de tous les jours à cette conviction qu'il ne vous est pas donné de jouir, des fruits que vous faites mûrir ; que le produit de votre peine ne fait qu'effleurer vos lèvres ; que la seule récompense de votre travail, de vos sueurs, est une vie de privations ; en un mot, que votre condition vous offre trop peu pour nourrir votre corps, et absolument rien pour fortifier et cultiver votre esprit. Et pourtant vous supportez votre joug avec patience et résignation, sans rien dire, comme si vous n'étiez venus au monde que pour la souffrance et la misère.

Dans quelque condition que vous soyez, — petits propriétaires, maîtres de vous-mêmes, ou bien journaliers déshérités, au service d'un maître, — toujours est-il que votre labeur ne vous procure pas de récompense, mais des privations ; vous êtes toujours traités, les uns comme les autres, en bêtes de somme par les grands propriétaires du sol et du capital, et vous êtes moins appréciés et moins ménagés que les bestiaux dans les champs et les étables.

Et cependant, vous, petits propriétaires, vous vivez encore presque tous dans la douce illusion non-seulement de pouvoir conserver pour vous et vos enfants le misérable coin de terre que vous possédez, mais encore de pouvoir l'agrandir, et cela parce que, parmi vous, un sur mille peut-être a eu la chance de réussir. C'est tout comme dans une armée, où chaque soldat croit avoir le bâton de maréchal dans sa giberne, et où sur trois millions d'hommes qui durant trente longues années poursuivent vainement cette chimère, en arrosant de leur sang les champs de bataille, il n'y en a que bien peu qui, par leur bravoure ou plutôt par un jeu de hasard, parviennent à obtenir cet objet de leur convoitise.

La passion de la propriété et l'envie de jouer les maîtres vous aveuglent à tel point, que vous ne sentez pas la pente où se trouve la petite bourgeoisie, et qui l'entraîne dans l'abîme de la misère. Mais vous ne voyez pas non plus l'herbe croître, et elle croît pourtant ; vous ne voyez pas la terre se mouvoir autour du soleil, et pourtant elle se meut. Ceux qui sont déjà tombés dans cet abîme, ceux-là sans doute seront amenés par une amère expérience à comprendre la force brutale du capital sans merci ni miséricorde, et certes ils ne tarderont pas à joindre leurs efforts aux nôtres pour

abattre ce monstre vorace, ce fléau de notre époque. Mais vous qui avez encore foi en lui, qui, agenouillés devant lui, espérez encore en obtenir grâce, nous voulons vous dessiller les yeux en vous exposant les faits suivants.

Dans la partie allemande du canton de Berne, qui compte environ 550.000 habitants, et dont la population, il n'y a que vingt ans, avait une si grande réputation d'aisance et de prospérité, les documents officiels établissent qu'il y a eu en 4 ans 8390 ventes aux enchères :

savoir en 1864 :	1.250	
» 1865 :	1.850.	accroissement 600
» 1866 :	2.159	» 509
» 1869 :	5.141	» 1.002 !

En 1857, il y avait eu 753 faillites ; en 1867, on en a compté 1.541, presque le double ! Dans les onze années, de 1857 à 1867, le nombre total des faillites a été de 7.789 ; l'année 1868 a ajouté à cette somme un nouveau contingent de 5.991 faillites ; et pendant l'an « de grâce » 1869, jusqu'au 13 novembre dernier, les faillites ont déjà atteint le chiffre de 4.955, et ce nombre à la fin de l'année se sera élevé sans doute à 5.000 ! Cela montre que dans ce petit endroit béni, la classe moyenne se voit chaque année expropriée et dépouillée par le capital, d'après une progression qui croît, non pas en raison arithmétique, mais en raison géométrique. Ainsi ce canton, dernièrement encore réputé si riche et si prospère, comptait en 1868 le nombre effrayant de 56.000 faillites, de 56.000 citoyens appartenant à la classe rurale déshonorés par la loi et frappés de mort civile, pour la plupart pères de famille. Qui pourrait compter en outre le nombre de ceux qui, pendant ce même laps de temps, ayant réussi à éviter le scandale de la faillite et des enchères publiques, ont abandonné sans tambour ni trompette l'ancien héritage de la famille pour aller vivre comme mercenaires dans les logements étrangers ? — Et tout cela se passait pendant que les gros bonnets du pays créaient banque sur banque, soi-disant pour venir en aide aux agriculteurs et aux petits industriels, mais en réalité pour s'enrichir de leurs dépouilles.

En France, on estime la valeur des terres labourables à 48 milliards (48.000 millions) de francs ; mais ces terres sont grevées de 12 milliards de dettes hypothécaires ; en sorte qu'il y a un quart du sol qui n'appartient que de nom à ceux qui, dans leur orgueil de propriétaire, s'échinent à le cultiver et n'en retirent guère pour eux-mêmes que le 2 pour cent, tandis qu'ils paient à leurs créanciers, qui pendant ce temps reposent sur des coussins leurs membres oisifs, un intérêt d'au moins 5 pour cent. Aussi, dans le Sénat français M. Hubert-Delisle a pu s'écrier en 1867 : « Le moment est venu où le capital commence à se fixer sur le sol d'où il est sorti. Ainsi dans la Gironde il a été fait dernièrement des acquisitions de terrain pour la somme de 12 millions ; tous les acquéreurs portent des noms connus dans le monde financier, et il y a autant de millions que de propriétaires. » Ces faits démontrent seulement que même en France, où jusqu'à ce jour la possession et l'acquisition d'un petit coin de terre était pour le paysan une religion, l'accaparement du sol par le grand capital et l'expropriation des petits agriculteurs vont leur train, et que dans un avenir peu éloigné une partie de la population des campagnes y sera réduite à la condition de simples travailleurs salariés, tandis que le reste ira accroître le prolétariat de l'industrie et la misère des villes.

Il est démontré, du reste, d'une façon positive, qu'en France le prix des subsistances a augmenté de 25 pour cent ou même de 50 pour cent depuis vingt ans, sans que le producteur, c'est-à-dire le paysan, retire de ses produits un gain plus considérable qu'autrefois en sorte que l'énorme différence qui en résulte coule naturellement dans les poches des spéculateurs et des gros propriétaires, qui ne sont aussi que des spéculateurs dans leur genre.

En Angleterre, où le servage avait déjà cessé

de fait vers la fin du XIV^{ème} siècle et où dès le XV^{ème} siècle la plus grande partie de la population se composait de paysans libres et propriétaires ; où même, d'après Macaulay, à la fin du dix-septième siècle la population agricole formait les quatre cinquièmes de la population totale, — l'œuvre du capital accapareur de la terre, accompagnée des aliénations arbitraires, a marché à si grands pas, que des villages entiers d'agriculteurs ont disparu sans laisser de traces, et que le sol de l'Angleterre appartient aujourd'hui presque tout entier à quelques centaines de familles. En 1870, il y avait encore en Angleterre, en Ecosse et en Irlande 250.000 propriétaires fonciers ; aujourd'hui il y en a à peine 50.000, et sur ce nombre il en revient 9.000 à l'Irlande. En Ecosse, le quart du territoire du pays entier est la propriété de cinq particuliers.

A l'époque où l'industrie de la laine se montrait plus productive que la culture du blé 15.000 paysans du comté de Sutherland, qui cultivaient 794.000 acres de terre, en furent chassés de la manière la plus barbare pendant les années 1814 à 1820, pour faire place à un troupeau de 150.000 moutons. Ces pauvres gens, refoulés au bord de la mer, se livrèrent à la pêche pour gagner leur vie ; au bout de quelque temps, la pêche leur ayant donné quelque profit, les propriétaires vinrent de nouveau les chasser plus loin, leur enlever leur pêcherie et s'installer à leur place.

Les registres d'impôt, présentés à la Chambre des Communes le 20 juillet 1864, établissent que trois mille particuliers se partagent à eux seuls un revenu annuel de 25 millions de livres sterling (625 millions de francs), ce qui fait une somme plus considérable que le revenu de toute la population agricole de l'Angleterre et du pays de Galles.

(A Suivre.)

Enterrement Civil.

C'est le 28 février dernier qu'a eu lieu à Ensisval l'enterrement de Désiré Lallemand, membre de l'Association internationale des Travailleurs.

Cet enterrement, organisé par la Section ensivaloise avec le concours de la Société *les Ouvriers Solidaires Vervétois* et des Sections des localités environnantes, a donné un formel démenti à ces gens qui déblatèrent contre cette Association.

En effet, comment qualifier encore, après un pareil acte, les membres de l'Internationale de gens vicieux, turbulents, ignares, ayant tous les instincts, tous les appétits de la brute, quand on a vu 1.500 (et c'est le chiffre minimum) de ces ouvriers conduire un des leurs au cimetière dans l'attitude la plus respectueuse, tête nue, sans fumer ni jaser, et cela sans contrainte aucune, et qu'on les compare à ces enterrements dits religieux, où des brailards en surplus chantent des chansons dont ils ne comprennent pas un mot, qui crient plus ou moins fort, d'après le prix fixé par la classification, et dont le reste du convoi fume, rit, jase, et s'occupe de toute autre chose que de l'acte qu'ils accomplissent ? Nous croyons tout bonnement que nos adversaires auront compris que les titres qu'ils nous donnent ne nous conviennent pas, qu'ils se sont trompés, qu'ils nous ont ornés de leur propre étiquette.

Mais si l'ordre régnait dans le cortège, ce n'était pas parce qu'il n'y avait pas matière à le troubler, nous allons donner un aperçu.

Pour être explicite, nous croyons devoir dire comment le convoi était organisé pour la marche : 1^o l'harmonie ; 2^o la bière entourée d'un nombre suffisant de porteurs, amis du défunt ; 3^o les parents ; 4^o le drapeau rouge ; 5^o la Société *les Ouvriers Solidaires* ; 6^o les diverses Sections de l'Internationale.

La Société des Solidaires a chargé un de ses membres de l'organisation des enterrements, à l'instar des autres sociétés de la libre-pensée ; ce membre a le titre de commissaire-organisateur. Quand le cortège se mit en marche, ce commissaire voyant un monsieur à côté du porte-drapeau, fumant son cigare, et coiffé, ne sachant qu'en penser, il lui demanda s'il était aussi porte-drapeau ou s'il était parent du mort (lui voyant afficher tant de respect) ; à quoi celui-ci répondit : Non, j'assiste comme vous à l'enterrement. Alors, dit le commissaire, veuillez choisir une autre place ; vous êtes ici déplacé, vous êtes dans les rangs des Solidaires, vous conservez votre chapeau et vous

fumez. Monsieur, dit l'autre, ma place est partout, je suis échevin de la police, je veux rester coiffé, mais je consens à ne plus fumer. Le président ayant fait remarquer à son collègue que ce monsieur ne portait aucun insigne de ses fonctions, qu'on n'était pas obligé de le connaître, alors celui-ci lui dit de nouveau : Si vous êtes de la police, faites votre devoir, au lieu d'apporter l'ordre, vous avez tout l'air de vouloir porter le désordre, à quoi ce digne échevin répondit : Je ne veux pas changer de place, je ne veux pas me décoiffer, j'assiste à l'enterrement comme il me convient de le faire, etc., etc. Le président, voulant prévenir toute algarade possible, dit : Compagnons, soyons tolérants, ce monsieur montre son éducation, il n'a de respect pour personne, pour rien, il ne respecte pas même les morts. A quoi son collègue ajouta : Alors, faites comme vous l'entendez, monsieur, nous en tiendrons note.

Ces quatre mots firent un effet magique sur Monsieur Bajart (c'est le nom de ce monsieur). Je préfère, dit-il, quitter le convoi; il le quitta en effet, nous saluant de la main comme font les gens.... bien élevés.

On trouvera peut-être singulier, pour ne pas dire plus, l'acharnement que M. Bajart mettait à vouloir marcher sous le drapeau rouge. Rien de plus naturel pourtant, n'est-il pas libre à quelqu'un de préférer le rouge à toute autre couleur, cequelqu'un fût-il échevin de police, fût-il même bourgmestre? Il y a des gens qui, comme les dindons, ont horreur du rouge; la vue d'un drapeau de cette couleur les bouleverse, les aveugle; la manière d'agir de M. Frère, bourgmestre, nous en donna la preuve.

Cet illustre fonctionnaire rencontra le convoi au haut de la commune, le respect dû aux morts l'aurait obligé à saluer pour le moins; il n'en fit rien, peut-on lui en vouloir? Assurément non. Le drapeau rouge de l'Internationale était vu de loin; cette couleur avait consterné, révolutionné, aveuglé M. Frère au point qu'il passa sans même saluer, parce qu'il n'avait vu que le drapeau. On ne saurait analyser sa conduite autrement, car cet homme respectable, fils du ministre des finances, a reçu une trop bonne éducation, et en aurait fait preuve; il ne faut pas incriminer les actes; on ne peut pas plus faire un péché à M. Frère, bourgmestre, de haïr le rouge, qu'à M. Bajart, échevin, de l'aimer; ceci est une action qui s'accomplit en dehors de leur volonté, car l'amour ne se commande pas plus que la haine.

Arrivées sur le cimetière, les femmes, croyant sans doute qu'elles y avaient autant de droit que nous, voulurent aussi y entrer, mais la consigne était que l'entrée était interdite pour elles. Des mauvaises langues disent encore que c'est par calcul qu'on retarde leur émancipation intellectuelle, parce qu'on sait que leur ignorance, leur fanatisme influe beaucoup sur le reste de la société. Nous croyons pourtant que la consigne n'était pas sévère, car elles y entrèrent tout de même après quelques pourparlers entre le compagnon Jamar, le fossoyeur et le garde-champêtre P. Lemoine.

Le fossoyeur, se trouvant au haut du cimetière, et voyant entrer les femmes, accourut, les bras en l'air, comme quelqu'un qui chasse les poules hors d'un jardin, en criant : Holà, les femmes! Arrivé près de l'une d'elles, il l'empoigne, la bouscule pour la faire sortir. Notre compagnon intervint, et lui dit qu'il n'avait pas le droit d'user de violence, que si la consigne était de ne pas laisser entrer les femmes, il devait rester à l'entrée, et le leur interdire; alors voyant le garde-champêtre, il le somme de rétablir l'ordre, de ne pas permettre qu'on violente les femmes; à quoi celui-ci répondit : Allez rejoindre votre société, allez à votre poste, je sais ce que j'ai à faire. Le fossoyeur alors vint dire à l'oreille de Jamar : Donnez moi un rendez-vous pour demain matin, à l'heure qui vous conviendra; celui-ci n'y fit aucune attention.

Maintenant, lecteurs, de quel côté est le droit? de quel côté est le respect? de quel côté sont les provocateurs du désordre? de quel côté est la canaille? nous vous en faisons juges.

Quatre discours ont été prononcés. Le premier, par J. Damseu, président des Ouvriers Solidaires Verviétois; le deuxième, par J. Vrithoff, vice-président de la même Société; le troisième, par T. Malempré, au nom de la Section ensivaloise de l'Association internationale des Travailleurs; et le quatrième, par J. Jamar, improvisation sur le présent sujet, relativement au clergé, à la bourgeoisie et à la police. Nous les reproduisons *in extenso*.

DISCOURS DE DAMSEAU.

Frères et amis,

En conduisant à sa dernière demeure, un de nos frères, un de nos amis, nous accomplissons un devoir. Mais si cet ami a mérité toutes nos sympathies, s'il

s'est montré au-dessus des préjugés, si pendant une longue maladie, pendant laquelle on a employé toutes les insinuations, toutes les roueries, pour ébranler ses convictions, il a eu le courage, la fermeté, la force morale de résister et de persévérer jusqu'à la fin, alors, en accomplissant ce devoir, nous recevons une leçon, car l'enterrement d'un ami qui a su conserver sa liberté de conscience en dépit des assauts à lui livrés par les suppôts de l'obscurantisme, doit retremper nos forces et nous donner un nouveau courage dans le combat que nous avons à soutenir.

Tel est, frères, l'acte que nous accomplissons aujourd'hui. Désiré Lallemand s'est montré ferme et inébranlable; c'est le plus belle éloge qu'on puisse lui faire. De telles qualités ne s'acquièrent pas par l'intrigue.

Sans faire partie d'aucune société de la libre-pensée, il leur a rendu le plus grand témoignage de respect aux principes. Il a donné aux libres-penseurs le plus bel exemple à suivre. Profitons donc de cette leçon et surtout n'oublions pas, nous qui voulons travailler à l'accomplissement des réformes économiques, que si nous le voulons sincèrement, nous devons premièrement secouer le joug des préjugés à l'aide desquels on nous a toujours retenus esclaves.

En présence de cette fosse qui va pour toujours renfermer les dépouilles de notre ami, nous jurons, je jure, au nom des Ouvriers Solidaires, de marcher sur ses traces, Désiré, et de propager de tout mon pouvoir les principes de la libre-pensée.

Adieu, Désiré, adieu.

DISCOURS DE VRITHOFF.

Ce serait inutile de rappeler ici le dévouement, l'abnégation avec laquelle Désiré Lallemand a lutté pendant toute sa vie et jusqu'à son dernier moment, et par lesquelles nous devons tous l'imiter, contre ces deux ennemis du genre humain, les oppresseurs de conscience et les oppresseurs de bras; à ces deux adversaires, éternels il a su opposer ces principes qui doivent tôt ou tard régénérer la société: le rationalisme et le socialisme. Chacun de nous peut reconnaître avec quel courage et quelle énergie il a su défendre jusqu'au souffle de son agonie la cause de ses confrères qui est celle des victimes de l'ordre social actuel.

Oui, citoyens, sachons imiter l'exemple de notre regretté ami Désiré Lallemand qui a su être ferme jusqu'au dernier moment, en refoulant ces hommes que l'on appelle prêtres, qui ne sont mis au monde que pour nous pousser dans la tête des niaiseries et des absurdités qu'ils ont su inventer pour leur propre intérêt. Donc, ne reconnaissons pour toute religion que la science qui est notre vraie lumière, et par là nous arriverons à triompher.

Adieu, Désiré, adieu.

DISCOURS DE MALEMPRÉ.

Amis et compagnons,

Une bien triste circonstance nous réunit aujourd'hui; pour tous ceux qui ont connu, et par conséquent aimé Désiré Lallemand, ce bon camarade que la mort vient de nous enlever, c'est un devoir sacré que de se trouver au bord de la fosse qui désormais renferme sa dépouille. Désiré était un homme dévoué et affectueux qui avait su se faire des amis, des frères, de tous ceux que le hasard avait placés à ses côtés, au travail. Intelligent et actif, il savait mettre à profit ses heures de loisir par la discussion, et en était arrivé à connaître sa valeur.

Oui, disait-il, la société ne sera tranquille et heureuse, que le jour où la solidarité sera comprise et pratiquée entre tous les hommes; il respectait tout le monde et il voulait être respecté.

Il avait secoué le fardeau de l'ignorance et de la superstition, et la mort pour lui n'était qu'un phénomène ordinaire et une des lois éternelles de la matière. Il n'admettait pas qu'on pût vivre aux dépens des autres, et toute sa religion se renfermait dans l'honnêteté. Il était convaincu que le jour où les hommes auront solidarisé leurs intérêts, la fraternité ne sera plus un vain mot.

Il était fondateur de la section d'Ensival de l'Association internationale des Travailleurs, tant calomniée dans ces derniers temps par un monde égoïste autant qu'ignorant, par un monde intéressé au maintien de l'exploitation de l'homme par l'homme, qui voit dans cette vaste association des travailleurs, la fin de ses privilèges économiques et qui ne comprend pas que l'abolition du prolétariat est une des lois de l'histoire et une nécessité sociale tout aussi impérieuse que l'a été jadis l'abolition du servage et de l'esclavage antiques.

Jusqu'à son dernier soupir, Désiré est resté fidèle à ses convictions. Plusieurs fois, les prêtres sont venus pour

lui faire abjurer sa foi dans la science et son aversion pour toute idée théologique. Il a résisté aux obsessions des *hommes de Dieu* qui poursuivent le libre-penseur jusqu'à sa dernière minute et s'acharnent même sur son cadavre. Désiré est mort en Libre-Penseur, il a vu arriver sans le moindre effroi son dernier moment, et il est mort avec une parfaite sérénité d'esprit: c'est qu'il avait la conscience pure et le sentiment du devoir accompli.

Repose donc en paix, dans le sein de la mort, comme dans les bras d'une bien aimée, ô toi pour qui la mort n'était, comme l'amour, qu'une condition indispensable du renouvellement de la vie; et que les débris de ton être aillent se mêler à la grande nature d'où tout sort, et en qui tout rentre.

Adieu, Désiré, adieu.

DISCOURS DE JAMAR.

Compagnons,

Chaque fois que le devoir m'appelle sur un cimetière, chaque fois que je me trouve sur le bord de la fosse d'un ami, je ne peux m'empêcher de faire quelques réflexions sur l'état social.

En effet, quel est le penseur qui n'a pas trouvé toutes les exhortations à la résignation faites par le clergé, être le résultat de conventions, de honteux compromis avec la magistrature et la bourgeoisie, quel est le penseur qui n'a compris qu'ils sont tous nos ennemis au même degré?

Ne serait-on pas tenté de croire qu'aucun cœur ne bat dans la poitrine de ces hommes, qui nous exploitent, qui nous pressurent, au point que ceux d'entre nous qui ont famille, manquent souvent du strict nécessaire; ni de ces autres, qui se disent les ministres d'un Dieu d'amour, et qui, de connivence avec les premiers, couvrent d'un voile épais les intelligences.

Nous venons encore d'être témoins d'un de ces faits résultant de l'intelligence qui règne entre nos oppresseurs. Pourquoi défendre aux femmes d'assister au spectacle d'amis qui rendent les honneurs funèbres dus à un des leurs, si ce n'est pour éclipser un trait de lumière, qui pourrait leur amener leur émancipation.

Nous venons encore de voir le 1^{er} magistrat de la commune afficher le dédain pour un prolétaire, qui a fourni et fini une honorable carrière.

Ne voyons-nous pas des hommes du peuple faisant partie de la police, se faire instruments de l'oppression? Ah! c'est qu'ils ne comprennent pas la solidarité, c'est qu'ils n'ont pas, comme Désiré Lallemand, compris que tous les hommes sont, pour se servir d'une expression triviale, si l'on veut, attachés au fil de la solidarité; fil bon conducteur, qui, quand il est électrisé, fait éprouver à tous la même commotion.

Qui pourrait pourtant dans un cimetière, prendre une poignée de terre, et dire, ceci provient du cadavre d'un exploiteur, ou de celui d'un exploité? Non personne ne saurait le dire: ici tout se confond: la cendre du riche, du puissant, se mêle à celle du pauvre, du faible.

Unissons-nous donc compagnons, pour nous instruire et nous soutenir dans la lutte, en face de la tombe de notre ami, prenons l'engagement.

Quant à moi, Désiré, je te jure de faire tous mes efforts pour faire triompher les principes d'union et d'amour; que ton exemple me profite.

Adieu.

NOUVELLES DE L'EXTERIEUR.

Autriche.

Le gouvernement autrichien continue à marcher à grands pas dans voie réactionnaire. Depuis le 15 décembre, les personnes arrêtées à la suite de la grande manifestation *pacifique* des ouvriers de Vienne subissent une détention préventive dont on ne prévoit pas la fin. Cela n'a pas suffi: voici que le 2 mars on a opéré des visites domiciliaires, puis procédé à l'arrestation de Oberwinder Scheu, Most, Pabst et Perrin.

On les accuse d'avoir des rapports avec les sections internationales de Genève, et avec le parti ouvrier socialiste allemand (siège: Brunswick), et comme ces partis poursuivent un but qui n'est pas compatible avec la forme monarchique autrichienne, ne peut être atteint que par un changement considérable et conduit à la guerre civile (ce sont les termes du mandat d'arrêter), on les poursuit du chef de haute trahison.

Que voulez-vous? De Beust est un ministre libéral, tout comme Ollivier, tout comme Glad-

stone, tout comme Frère-Orban (affaire de Seraing) et tutti quanti.

Ce n'est pas tout : à Brunn, en Moravie, la police a défendu deux réunions populaires, parce que l'on devait y discuter sur les associations ouvrières, le droit de coalition et la liberté de la presse.

A Prague, l'administration a mis son veto sur les statuts des maçons, des cordonniers, des tailleurs, des doreurs, des batteurs d'or, etc., parce qu'ils manifestaient des tendances socialistes.

Les typographes de Pesth continuent à lutter courageusement; ceux de Vienne à leur tour se sont mis en grève. L'association générale des typographes allemands, réunie en assemblée générale à Berlin, a voté l'envoi d'une somme de onze mille francs aux grévistes : avec une pareille solidarité, la cause des typographes allemands doit triompher.

Amérique.

Le numéro récemment paru du *Workingman's Advocate* de Chicago, est presque entièrement consacré aux Congrès des maçons américains. Pour donner une idée de l'importance des sociétés ouvrières aux Etats-Unis, il nous suffira de dire que 50 délégués y ont assisté de tous les points de l'Union et que les débats ont duré une semaine.

L'Union des maçons, fondée en 1860, compte déjà 76 sections, dont 16 fondées en 1869.

Ces résultats obtenus par un seul corps de métier feront juger du reste. Il y a un an, on fixait déjà à trois mille le nombre des sociétés ouvrières des Etats-Unis, dont trois cents pour le seul état de New-York.

Espagne.

Nous sommes fort heureux d'avoir à commencer tous nos articles pour l'Espagne, par la même phrase que nous pourrions faire cliquer : Encore un nouveau journal espagnol !

C'est *El Rebelde* (Le Rebelle), qui se publie à Grenade. Un excellent titre, ma foi, car les socialistes ne passeront jamais pour de bien fidèles sujets de sa Majesté le général Prim.

Il nous serait impossible de détailler tous les progrès qui se font journellement en Espagne. D'après la *Solidaridad* de Madrid, cent nouvelles sections sont formées ou en voie de formation depuis le mois de janvier : cela tient du prodige. C'est non-seulement dans les centres industriels, mais même parmi les paysans, que des sociétés s'organisent.

Et à mesure que les groupes se forment, le besoin de groupements plus vastes se fait sentir. Déjà l'on annonce que pour le 1^{er} dimanche de mai, il se tiendra à Madrid un Congrès espagnol, pour réunir toutes ces forces éparses en une vaste fédération.

Ce Congrès sera le 1^{er} jour de l'an I de la République espagnole, car la république ne peut exister qu'appuyée sur le socialisme.

Angleterre.

Nous reproduisons, d'après la correspondance anglaise adressée au *Volkstaat*, les détails suivants qui nous paraissent du plus haut intérêt pour les houilleux :

« Le gouvernement a une manière toute particulière de repousser d'autant plus rudement les réformes, qu'elles sont plus indispensables. Voilà des années que les mineurs réclament un régime d'inspection sérieux. Ils demandent que chaque fosse soit visitée de fond en comble, au moins deux fois par an. Le gouvernement prétend que ce serait dégager la responsabilité des propriétaires des fosses. Elle est jolie, leur responsabilité ! quand un ouvrier est tué, on dit qu'il est mort par accident. Le ministère ajoute qu'ils espèrent qu'une meilleure instruction des travailleurs fera cesser les accidents !

Pour inspecter les 3.262 fosses de l'Angleterre, comme les ouvriers le demandent, il faudrait 200 inspecteurs : actuellement il n'y en a que 12. Le ministère veut bien en augmenter le nombre ; mais deux cents, cela n'est pas possible, car le

royaume le plus riche de la terre n'a pas un sou lorsqu'il s'agit du bien être des houilleux.

De plus, les ouvriers demandent que les directeurs des travaux, qui sont pour la plupart fort ignorants, soient soumis à un examen, avant d'entrer en fonctions, puisque la vie de beaucoup d'hommes est entre leurs mains. Le ministère déclare l'application de cette proposition impossible.

On comprendra cette obstination, lorsqu'on saura que deux des ministres, Granville et Bruce, sont tous les deux propriétaires de mines.

Toute la session passée a été occupée à discuter sur le sort d'une douzaine d'évêques et de deux cents pasteurs irlandais ; avec 350.000 ouvriers houilleux, on fait moins de façon. La loi sur les mines en est déjà à la seconde lecture. Comme on a rejeté les propositions les plus importantes faites par les mineurs, la loi se réduit à peu de chose. La principale disposition de la loi est celle-ci : on ne peut employer sous terre des enfants de moins de 12 ans ; entre 12 et 16 ans, ils ne pourront travailler que 12 heures (!), dans lesquelles ils prendront 1 heure et demie pour leur repas. Le salaire ne devra pas être payé dans un cabaret, mais au bureau et en argent comptant.

En vérité cette loi serait une moquerie, n'était cette dernière prescription, qui est réellement importante, au point de vue de la sûreté des mineurs :

Chaque fosse doit avoir deux sorties, qui soient si éloignées l'une de l'autre qu'elles ne puissent ni s'écrouler, ni s'enflammer en même temps.

L'ALMANACH DE L'INTERNATIONALE

Prix : 25 centimes.

SOMMAIRE : 1. Eclipses. — 2. Calendrier Grégorien. — 3. Calendrier Républicain. — 4. Qu'est-ce que l'Internationale. — 5. Histoire de l'Internationale. — 6. Nos adversaires : L'armée. — La magistrature. — Le gouvernement. — 7. La Liberté individuelle. — 8. Quelques articles des statuts des caisses de secours des ouvriers mineurs. — 9. L'Internationale (chanson). — 10. Petite épître à Messieurs du clergé. — 11. Un coup de pied. — 12. L'Internationale (chanson wallonne). — 13. Carnet d'un socialiste. 14. Le pain (chanson). — 15. Bulletin bibliographique, etc., etc.

ANNONCE. — En vente chez Gérard Bustin, à Lice-Seraing : l'*Internationale*, le *Mirabeau*, le *Proletaire*, le *Werker*, le *Réveil*, de Seraing, et l'*Almanach de l'Internationale*.

JUGEMENT.

Attendu que les causes inscrites sous les numéros 9306 et 9370 sont connexes ;

Attendu que le défendeur Hins a, par ses conclusions d'audience, reconnu être l'auteur de l'article inséré dans le journal « l'Internationale » numéro du 3 octobre 1899, sous le titre « les cahiers du travail » commençant par ces mots : « Compagnon rédacteur, j'ai recours à votre journal » et finissant par ceux-ci « mais on n'oublie pas de l'empêcher » ;

Attendu que l'auteur dudit article était connu et domicilié en Belgique, il y a lieu, au terme de l'article huit de la constitution, de mettre hors de cause le défendeur Brismée, imprimeur ;

Au fond :

Attendu que l'article indiqué ci dessus, après avoir qualifié le demandeur « receveur des houillères de la société Marihay » lui impute de gonfler sa bourse au moyen des retenues de treize, vingt et même trente centimes, opérées sur les comptes des ouvriers de l'établissement, d'éluder sous divers prétextes les réclamations de ces ouvriers lorsqu'ils se plaignent de ces vols, et enfin d'empêcher le salaire des enfants employés au triage des pierres ;

Attendu que ces faits, s'ils étaient reconnus exacts, exposeraient le demandeur, non seulement à la haine et au mépris de ses concitoyens, mais encore à des poursuites répressives du chef d'abus de confiance par application de l'article 491 du code pénal ;

Attendu que les reproches formulés contre le demandeur ont été inspirés par une intention méchante, que la pensée de lui nuire résulte évidente des injures renfermées dans cet article où Denoël est qualifié « HOMME ARROGANT, GROS-SIER, BRUTAL, BUTOR » ;

Attendu que par suite, l'écrit incriminé constitue aux

termes des articles 443 et suivants du Code pénal une calomnie, si la preuve des faits allégués n'est pas rapportée ;

Attendu que la loi ne permet pas d'établir le fondement de ces allégations par la preuve testimoniale ;

Attendu qu'au surplus le défendeur n'offre pas même de fournir cette preuve, que les faits cotés dans ses conclusions ne tendent pas à établir que le demandeur ait profité personnellement des retenues opérées sur salaires ni qu'il aurait sciemment et de son chef exercé au profit de la société des retenues injustes ;

Attendu en effet que, si des erreurs ont été commises dans les comptes, les réclamations à faire de ce chef devaient, au terme des règlements de la société de Marihay, être présentées dans un local qualifié « GRAND BUREAU » à des jours déterminés, et le demandeur, simple préposé à la surveillance de l'opération matérielle du paiement, n'avait pas le pouvoir de redresser ces erreurs ou de faire droit aux réclamations qui pouvaient se produire ;

Que dès lors, s'il était établi que des retenues aient été opérées à tort et que le demandeur se soit refusé à rectifier lui-même les comptes, ces circonstances seraient sans portée au débat et ne pourraient en aucune façon justifier les imputations contenues dans l'article incriminé ;

Attendu que par suite, il y a lieu, sans s'arrêter à la preuve offerte, laquelle n'est ni recevable ni pertinente, de déclarer calomnieux et injurieux pour le demandeur l'article dont il est question ;

Attendu que la publicité donnée à l'imputation calomnieuse a causé au demandeur un préjudice matériel résultant des frais non portés en taxe, nécessités par la présente instance et un préjudice moral considérable, puisque cette publicité est de nature à exposer Denoël à la haine et au ressentiment des nombreux ouvriers de la société de Marihay ;

Quant au préjudice matériel :

Attendu qu'il peut équitablement être évalué à la somme de cinq cents francs ;

Quant au dommage moral :

Attendu que le demandeur trouvera dans la publication du présent jugement une réparation suffisante ;

En ce qui concerne la publicité de ce jugement dans le journal « l'Internationale » ;

Attendu que l'éditeur du journal n'étant pas en cause, aucune condamnation ne peut être prononcée contre lui, le demandeur restant au surplus entier dans le droit lui conféré par la loi de faire insérer dans le dit journal à titre de réponse ce qu'il jugera convenir ;

Attendu qu'on ne pourrait condamner le défendeur Hins à l'insertion du jugement dans le journal « l'Internationale » sans lui imposer la prestation du fait d'un tiers ;

Que sur point, il n'y a donc pas lieu d'accueillir les conclusions du demandeur ;

Par ces motifs, le tribunal, ouï Monsieur Heyvaert substitut du procureur du roi en ses conclusions conformes, joignant les causes inscrites sub. n° 9306 et 9370.

Met le défendeur Brismée hors de cause et sans frais.

Déclare calomnieux et injurieux pour le demandeur l'article inséré dans le journal « l'Internationale » numéro du trois octobre 1899 soixante-neuf, sous le titre : « les cahiers du travail » ;

En conséquence, condamne le défendeur Hins à payer au demandeur Denoël une somme de cinq cents francs à titre de dommages-intérêts.

Autorise le demandeur à faire publier sous la rubrique « Réparation judiciaire » en caractères ordinaires et précédés des noms, prénoms et qualités de parties, les motifs et le dispositif du présent jugement à la première page de six journaux à son choix de Bruxelles, de Liège, de Charleroi, de Mons et de Verviers ; l'autorise également à imprimer et distribuer ou afficher le dit jugement au nombre de mille exemplaires le tout aux frais du défendeur Hins ;

Dit que les dits frais limités à un maximum de trois mille francs seront payables sur production de simples quittances justifiant des publications et de leur coût ;

Et vu l'article quatre de la loi du 21 mars 1800 cinquante-neuf, dit que les condamnations ci-dessus prononcées seront exécutoires par la voie de la contrainte par corps ;

Commets l'huissier Gilson pour faire au défendeur le commandement préalable à l'exercice de la contrainte par corps ;

Déclare le présent jugement exécutoire par provision nonobstant appel et sans caution.

Condamne le défendeur aux dépens, tant de l'action principale que de l'appel en garantie, ces dépens taxés à la somme de cent trente trois francs 75 centimes.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique, de la deuxième chambre du tribunal de première instance siégeant à Bruxelles, le deux février 1899 soixante dix où siégeaient Messieurs Vleminckx, président, Knopff, Bidart, juges ; Heyvaert, substitut du procureur du roi et Montaigne, greffier-adjoint. (Signé) Ad. Vleminckx et Montaigne.

Mandons et ordonnons. A tous huissiers à ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; A nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main ; A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le greffier et scellé du sceau du tribunal.

Pour expédition conforme délivrée à M^{re} Van Hoorde avoué-licencié. Le greffier (signé) Dupret.